



Prélèvement numericable frauduleux ?

Par **epsilon62**, le **21/07/2008 à 18:35**

Bonjour , je me permet de poster un sujet concernant un problème que j'ai eu récemment avec la société numericable , en effet le mardi 8 juillet dernier j'ai eu la désagréable surprise de voir la somme de 269 euros prélevée de mon compte en banque par la société numericable.

J'étais redevable de cette somme a numericable il y a 1 an et demi , mon contrat a été résilié de force en janvier 2007 car j'avait a l'époque arrêté de les payer.

Puis récemment ce mardi 8 juillet 2008, 1 an et demi après la résiliation de mon contrat chez eux ils ont prélevés la somme que je leur devait sans prévenir , sans courrier , sans coup de fil et sans être passé par huissier.

La dernière mise en demeure de leur part date de janvier 2007.

Etant au RMI la somme qu'ils m'ont prélevés correspond a la moitié de ce que j'ai pour vivre , je ne sait pas quoi faire.

Donc en fait je me posait certaines questions auxquelles j'aurai souhaité avoir si possible de l'aide à savoir:

- Même 1 an et demi après , ont ils le droit de prélever sur mon compte sans prévenir ?
- Ont ils le droit de prélever une telle somme d'un seul coup ?
- l'autorisation de prélèvement que je leur avait fourni a l'époque ou j'étais abonné chez eux , ont ils encore le droit de l'utiliser ?

Enfin voila je ne conteste pas cette somme d'argent , je conteste le moyen utilisé pour le reprendre .

Je rappelle que tout ceci n'a pas été fait par huissier , numericable s'est contenté de prélever sans rien dire.

Merci d'avance de votre aide